

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE LOI N° 12615 MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU GRAND-SACONNEX, AU LIEU-DIT « LA SUSETTE »

(création d'une zone de développement 3 et d'une zone de verdure)

Plan N° 29936-534

Conformément à l'article 16, alinéas 5 et 6, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30 ; LaLAT), les personnes intéressées sont informées du dépôt du projet de loi N° 126158 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de verdure), au lieu-dit « La Susette ».

Ce projet peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00). Tél. 022 546 73 00 et sur Internet à l'adresse suivante : www.ge.ch/lc/plans-en-consultation ;
- **au service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE) de la commune du Grand-Saconnex**, 20, route de Colovrex (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30), Tél. 022 920 99 63 (ligne joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00);

Pendant un délai de 30 jours à compter de la date de publication et tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visés à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), soit **jusqu'au 31 janvier 2020**, toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le changement d'affectation visé par le présent projet de loi peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Publication FAO : 17 décembre 2019

**Le conseiller d'Etat chargé du
département du territoire**

Antonio HODGERS